

**PROCES-VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU JEUDI 27 MARS 2025 A 19H00**

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 mars à 19h00, le conseil municipal de la Commune de Lullin, dûment convoqué, le 21 mars 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DEGENEVE Alain, Maire.

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 13**

**Nombre de conseillers municipaux présents : 10**

**Nombre de votants : 13 dont 3 pouvoirs**

Présents : DEGENEVE Alain, FROSSARD Nicolas, DEGENEVE Jean-Pierre, VUATTOUX Rémy, COLLOUD Grégory, GOUSSARD Jean-Claude, GUERINEAU Maxime, MACHAL Lukasz, MERMET-BOUVIER Solange, MOREL-CHEVILLET Claude.

Absents excusés : SONGIS-WOJCIK Karine (pouvoir à DEGENEVE Jean-Pierre), BOINNARD Elise (pouvoir à VUATTOUX Rémy), PERRIN Dorothée (pouvoir à MACHAL Lukasz).

Monsieur VUATTOUX Rémy a été nommé secrétaire de séance.

ADOPTION A L'UNANIMITE DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 18 FEVRIER 2025.

ADOPTION A L'UNANIMITE DE L'ORDRE DU JOUR.

**APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2024 BUDGET PRINCIPAL ET ANNEXES**

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité les comptes présentés :

• **Budget principal M57**

Section de fonctionnement

Recettes arrêtées à la somme de ..... 1.636.483,00 €  
Dépenses arrêtées à la somme de ..... 820.621,78 €  
Résultat de clôture 2024.....815.861,22 €  
à reprendre à la gestion 2025, article 002 « Excédents antérieurs reportés ».

Section d'investissement

Recettes arrêtées à la somme de ..... 170.810,91 €  
Dépenses arrêtées à la somme de ..... 837.502,14 €  
Résultat de clôture 2024..... - 666.691,23 €  
à reprendre à la gestion 2025, article 001 « Déficits antérieurs reportés ».

• **Budget Eau/Assainissement M49**

Section d'exploitation

Recettes arrêtées à la somme de ..... 336.120,46 €  
Dépenses arrêtées à la somme de ..... 213.972,92 €  
Résultat de clôture 2024..... 122.147,54 €  
à reprendre à la gestion 2025, article 002 « Excédents antérieurs reportés ».

Section d'investissement

Recettes arrêtées à la somme de ..... 476.452,53 €  
Dépenses arrêtées à la somme de ..... 101.906,48 €

Résultat de clôture 2024 ..... 374.546,05 €  
 à reprendre à la gestion 2025, article 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement ».

• **Budget Remontées Mécaniques du Col du Feu M43**

Section d'exploitation

Recettes arrêtées à la somme de ..... 2.160,08 €  
 Dépenses arrêtées à la somme de ..... 5.619,54 €  
 Résultat de clôture 2024 ..... - 3.459,46 €  
 à reprendre à la gestion 2025, article 002 « Déficits antérieurs reportés ».

Section d'investissement

Recettes arrêtées à la somme de ..... 60.956,09 €  
 Dépenses arrêtées à la somme de ..... 0,00 €  
 Résultat de clôture 2024 ..... 60.956,09 €  
 à reprendre à la gestion 2025, article 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement ».

• **Budget Caveaux M4 – Comptabilité de stock**

Section d'investissement

Recettes arrêtées à la somme de ..... 0,26 €  
 Dépenses arrêtées à la somme de ..... 0,00 €  
 Résultat de clôture 2024 ..... 0,26 €

**APPROBATION COMPTES DE GESTION 2024**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les comptes de gestion 2024 (budget principal, Eau/Assainissement, Caveaux, Remontées mécaniques du Col du Feu) de Madame le Trésorier Payeur.

**VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES LOCALES DIRECTES 2025**

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de maintenir les taux suivants pour 2025 :

Libellé	Bases prévisionnelles 2025 notifiées	Taux votés	Produits attendus
Foncier bâti	1.066.000,00	<b>26,50 %</b>	282.490,00 €
Foncier non bâti	38.100,00	<b>54,00 %</b>	20.574,00 €
Habitation	317.500,00	<b>17,32 %</b>	55.563,00 €
<b>Total</b>			<b>358.627,00 €</b>

**PRESENTATION DES INDEMNITES PERÇUES PAR LES ELUS EN 2024**

Préalablement au vote du budget primitif, il convient de présenter à l'assemblée le montant des indemnités perçues par les élus durant l'année N-1.

Le montant des indemnités versées au Maire et aux 4 adjoints en 2024 s'élève à 40.989,72 € brut.

## VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 BUDGET PRINCIPAL ET ANNEXES

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité les budgets présentés :

- **Budget principal M57**

Section de fonctionnement

Dépenses et recettes équilibrées et arrêtés à la somme de .....1.789.579,22 €

Section d'investissement

Dépenses et recettes équilibrées et arrêtés à la somme de ..... 955.291,23 €

- **Budget Eau/Assainissement M49**

Section d'exploitation

Dépenses et recettes équilibrées et arrêtés à la somme de ..... 324.718,54 €

Section d'investissement

Dépenses et recettes équilibrées et arrêtés à la somme de ..... 568.264,59 €

- **Budget Remontées mécaniques du Col du Feu M43**

Section d'exploitation

Dépenses et recettes équilibrées et arrêtés à la somme de ..... 11.309,46 €

Section d'investissement

Dépenses et recettes équilibrées et arrêtés à la somme de ..... 68.259,09 €

- **Budget Caveaux M4**

Section d'exploitation

Dépenses et recettes équilibrées et arrêtés à la somme de ..... 7.450,00 €

Section d'investissement

Dépenses et recettes équilibrées et arrêtés à la somme de ..... 7.450,26 €

## VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal, après examen des différentes demandes, décide d'attribuer à l'unanimité les subventions suivantes, à la condition toutefois qu'un dossier de demande écrite soit effectivement déposé auprès de la mairie :

Ski-Club Lullinois .....	3.200,00 €
OCCE Coopérative scolaire « Les Petits Fûtés » .....	3.500,00 €
Jeunes Sapeurs-Pompiers Bellevaux/Lullin .....	500,00 €
Les amis du Forchat .....	450,00 €
MJC du Brevon .....	.850,00 €
Attitud' Altitudes.....	.350,00 €
Comité des Fêtes de Lullin.....	.350,00 €
Bell'Gym Club .....	.150,00 €
Société des Anciens combattants .....	.150,00 €
Le Chœur du Brevon .....	.200,00 €
Hermone Animations .....	350,00 €
Union instrumentale de Vailly .....	.150,00 €
Cœur d'Agathe .....	150,00 €
<b>Soit au total .....</b>	<b>10.350,00 €</b>

### **VERSEMENT D'UNE SUBVENTION D'EXPLOITATION AU PROFIT DU BUDGET DES REMONTEES MECANIQUES**

Monsieur le Maire informe que dans le budget prévisionnel 2025 des remontées mécaniques du Col du Feu, une subvention d'exploitation de la commune d'un montant de 9.200,00 € au titre des années 2024 et 2025 a été votée afin d'équilibrer le budget annexe. Il rappelle que la subvention n'a pas été versée en 2024.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser la subvention communale de 9.200,00 €.

### **DEMANDE DE REVISION DU PLUI-H – PARCELLE CADASTREE A 1701**

Monsieur le Maire fait lecture du courrier formulé par les conjoints Pellegrin par lequel ces derniers sollicitent la modification du PLUi-H, afin de retirer l'emplacement réservé n°79 grevant la parcelle cadastrée A 1701 leur appartenant dans l'objectif de construire un garage et de réaménager l'espace vert.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de solliciter la CCHC pour lancer une procédure de modification adaptée du PLUi-H susvisé afin de retirer l'emplacement réservé n° 79.

### **DEMANDE DE RACHAT ANTICIPE DES PARCELLES CADASTREES A 2914 A A 2920 AUPRES DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER - ANCIEN SITE MOREL**

Pour rappel, la commune a sollicité l'intervention de L'Etablissement Public Foncier de la Haute-Savoie (EPF 74) pour acquérir le site de l'ancienne usine Morel par le biais d'une convention de portage pour la réalisation d'un programme immobilier.

Afin de permettre à l'investisseur de débiter les travaux, Monsieur le Maire propose au conseil le rachat anticipé des parcelles concernées auprès de l'EPF 74.

La Conseil Municipal valide, à l'unanimité, cette proposition.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- **Inauguration du four communal de La Sciaux** : sur place, le 3 mai 2025, à partir de 11h00
- **Eclairage public** – certains lampadaires toujours défectueux malgré les signalements récurrents auprès de l'entreprise chargée de l'entretien.
- **Transfert des compétences eau et assainissement à l'intercommunalité** – réunion prévue à la CCHC en mai 2025 afin que les élus se prononcent pour ou contre ce transfert.
- **Repas des aînés** – date prévisionnelle évoquée : le 13 septembre 2025 éventuellement au bord du Lac Léman.

### **PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL PREVUE**

**LE 24/04/2025**

Le Maire,  
Alain DEGENEVE



Le Secrétaire de séance,  
Rémy VUATTOUX

